



# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4.6 Servitude de vue

**Arrêté le 06/10/2021**  
**Approuvé le 07/07/2022**



**Mairie de Roquebrune-sur-Argens**  
Rue Grande André Cabasse  
83520 Roquebrune-sur-Argens  
Tél : 04 94 19 59 59  
[www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)



# Tome I

## 4.6 SERVITUDE DE VUE

AU TITRE DU L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

PLU arrêté le 6 octobre 2021

PLU approuvé le 7 juillet 2022

# 1. LISTE DES SERVITUDES DE VUE

Deux servitudes de vue sont instaurées afin de préserver les vues sur le Village historique. Elles sont repérées au plan de zonage (Tome IV pièce B du PLU) et font l'objet de l'article 10 des dispositions générales du règlement (Tome IV pièce A du PLU).

## **Servitude de vue – Rue Paul Arène**

C'est la perception du socle Sud-Est du village historique et des vues sur le Castrum, à partir de la rue Paul Arène, au niveau du quartier du Jas de Callian, qui est ici protégée. On aperçoit ainsi le soubassement verdoyant du village.



### Servitude de vue – Avenue Gabriel Péri

C'est la perception en entrée de ville de la ferme et du moulin, à partir de l'avenue Gabriel Péri qui est ici protégée.

